



communiqué

Date Le 16 mars 1990
Pour publication

N^o 053

LE CANADA DÉPOSE SON OFFRE DE RÉDUCTIONS TARIFAIRES AU GATT

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, et le ministre des Finances, Michael Wilson, ont annoncé aujourd'hui que le Canada a déposé son offre initiale de réductions tarifaires aux Négociations commerciales multilatérales (NCM) menées à Genève sous l'égide du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Il s'agit de la position initiale du Canada pour la dernière phase des négociations sur l'accès aux marchés pour les biens entrant dans les échanges internationaux.

M. Crosbie a déclaré: "Le Canada recherche le libre-échange global pour les produits provenant de ressources naturelles - comme les produits forestiers, les produits de la pêche, certains produits chimiques et pétrochimiques - et pour les secteurs de haute technologie que sont les télécommunications et l'informatique. L'Uruguay Round devrait compléter les gains réalisés dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Le Cycle renforcera aussi sensiblement les progrès réalisés aux Négociations commerciales multilatérales du Tokyo Round en maintenant et en élargissant notre accès aux marchés de l'Europe, du Pacifique et de l'Amérique latine."

"Les droits de douane ne sont qu'une partie de l'entente" a ajouté M. Crosbie. "Notre offre dépend aussi de la réduction ou de l'élimination de nombreuses barrières non tarifaires que d'autres pays posent à nos exportations. Nos demandes initiales en la matière visent une trentaine de pays."

M. Wilson a souligné que le Canada présente une offre claire qui vise à encourager nos partenaires à réduire les obstacles qu'ils posent aux exportations canadiennes. Le Ministre a déclaré: "L'offre du Canada vise quelque 35 milliards de dollars en importations de l'étranger." Le Canada et les autres pays se sont donnés pour objectif, à leur réunion de décembre 1988 à Montréal, d'arriver à des réductions tarifaires au moins aussi ambitieuses que celles effectuées au Tokyo Round, soit une réduction tarifaire globale d'environ un tiers.

.../2

L'offre du Canada est faite à la condition que les autres participants acceptent dans l'ensemble des réductions tarifaires tout aussi vastes et importantes, ainsi que l'abaissement ou l'élimination des barrières non tarifaires. Selon M. Wilson, "il est évident que le Canada ne peut prendre une telle initiative que si les autres participants, surtout la Communauté européenne, le Japon et les pays nouvellement industrialisés, acceptent également d'ouvrir leurs marchés." Des conditions spéciales sont aussi rattachées à certaines parties de l'offre. Pour les textiles, par exemple, l'offre dépend partiellement du résultat des autres négociations qui sont menées sur l'avenir de l'Arrangement multifibres. Pour l'agriculture, le Canada ne présentera d'offres spécifiques que lorsqu'on verra mieux la forme que prendront globalement les mesures de réforme du commerce des produits agricoles.

Les Ministres ont dit apprécier la contribution à la proposition apportée par diverses entreprises et associations, par le Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE), par les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) ainsi que par les provinces et les territoires. "Tous les secteurs et toutes les régions du pays ont un enjeu dans ces négociations, et nous entendons poursuivre nos consultations avec les parties intéressées tout au long des négociations," ont-ils ajouté.

Les négociations du GATT sur l'accès aux marchés complèmentent aussi "Horizon Le Monde", la grande stratégie de promotion du commerce qu'a adoptée le gouvernement pour aider les entreprises canadiennes à tirer avantage des débouchés commerciaux qui s'offriront aux États-Unis, dans la région Asie-Pacifique et dans l'Europe d'après 1992 (voir l'annexe pour des informations plus détaillées sur les intérêts commerciaux du Canada dans le contexte du processus des NCM).

Les négociations du GATT devraient s'achever en décembre 1990 lorsque les ministres du Commerce des pays participants se réuniront à Bruxelles.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

Paul Benoit
Secrétaire de presse
Cabinet de M. Crosbie
(613) 992-7332

Michel Paradis
Division des tarifs
Ministère des Finances
(613) 992-3230

ANNEXE AU COMMUNIQUÉ SUR L'ACCES AUX MARCHÉS

Les négociations commerciales multilatérales (NCM) sur l'accès aux marchés sont une occasion de réduire les barrières commerciales (tarifaires et non-tarifaires) sur les marchés du Canada à l'étranger, notamment la CE, le Japon et les nouveaux pays industrialisés. Elles sont aussi l'occasion de résoudre avec les États-Unis un certain nombre de problèmes qui n'ont été abordés que partiellement dans l'Accord de libre-échange, comme les pratiques en matière de marchés publics.

La réduction des barrières permettra aux firmes canadiennes d'accroître leur production et leurs ventes de biens et de services. Elle accroîtra aussi les possibilités de s'engager dans la production de biens plus sophistiqués, et donc d'augmenter encore l'emploi et la production au Canada.

Les exportations canadiennes de biens dans les pays hors Amérique du Nord se montent à plus de 37 milliards de dollars (1988), soit près de 27 pour cent de nos exportations de marchandises, qui sont de 137 milliards. Dans certains secteurs, les exportations du Canada à destination des marchés outremer, exprimées en pourcentage du total des exportations, excèdent de loin la moyenne de 27 pour cent. Ainsi, 61 pour cent des exportations de produits agricoles, 44 pour cent des exportations de produits du poisson et de la pêche, 38 pour cent des exportations de produits chimiques, 34 pour cent des exportations de métaux et 31 pour cent des exportations de produits forestiers sont destinées aux marchés outremer.

PARTIE DES OBJECTIFS DU CANADA CONCERNANT L'ACCES AUX MARCHÉS

RÉGION ASIE-PACIFIQUE (Japon, Corée, Australie/Nouvelle-Zélande, Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

. Parvenir à une réduction substantielle des barrières tarifaires et non-tarifaires au commerce des produits provenant de ressources naturelles, comme les produits agricoles, du poisson, du bois et du papier, les minéraux et métaux non ferreux, les produits chimiques et pétrochimiques.

. Diversifier, aux fins d'exportation, les produits provenant de ressources naturelles et ayant subi une transformation plus poussée, et les produits manufacturés comme les machines et le matériel de télécommunications.

EUROPE (pays de la CE et autres)

. De sorte à ce que les exportateurs canadiens ne soient pas traités différemment des fournisseurs scandinaves et autres fournisseurs privilégiés de l'Europe, assurer un meilleur accès aux marchés européens en ce qui concerne les produits

agricoles, du poisson, forestiers, et les produits provenant d'autres ressources naturelles, notamment les produits ayant subi une transformation plus poussée.

. Réduire les possibilités de discrimination en ce qui concerne les normes, les essais et l'homologation applicables aux produits, et ouvrir les marchés (par exemple pour l'achat de matériel électrique lourd, de matériel de télécommunications et d'informatique).

PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET AUTRES (Afrique et Moyen-Orient)

. Réduire et consolider les tarifs au Mexique, au Brésil, en Inde et dans nombre d'autres pays en développement en ce qui concerne une vaste série de produits provenant de ressources naturelles et manufacturés.

. Éliminer les interdictions à l'importation, ainsi que les contingents, les licences d'importation discrétionnaires et les autres barrières non tarifaires qui entravent les exportations canadiennes.

INTÉRÊTS DES DIFFÉRENTES RÉGIONS DU CANADA DANS LES NCM

On trouvera ci-après un bref aperçu, par région, des principaux secteurs économiques particulièrement concernés par les NCM:

Ontario

S'intéresse à l'exportation de produits comme les minéraux et métaux, de produits en caoutchouc et en matière plastique, de produits chimiques, de machines de bureau et d'appareils de traitement électronique des données, de matériel de télécommunication et de transport d'électricité, d'automobiles et de pièces pour automobiles.

Québec

S'intéresse principalement à l'exportation de produits agricoles et provenant de ressources naturelles, notamment les produits ayant subi une transformation plus poussée, par exemple les produits forestiers, à l'exportation de minéraux et de métaux comme l'aluminium et le cuivre, et à l'exportation de produits du poisson.

Provinces de l'Ouest

S'intéressent principalement à l'exportation, à destination de la région du Pacifique, de produits pétrochimiques, forestiers et agricoles, notamment les produits transformés ou semi-finis. Les exportations sont actuellement entravées par les droits de douane de plus en plus élevés dont sont frappés les produits

transformés.

Provinces de l'Atlantique

S'intéressent principalement aux produits du poisson et de la pêche, notamment les produits transformés. Les débouchés à l'exportation sont restreints par suite des droits de douane plus élevés dont sont frappés les produits transformés et aussi en raison de certains systèmes de contingents à l'importation. S'intéressent également aux produits forestiers et à certains minéraux et métaux. S'intéressent de façon substantielle à l'élimination des tarifs préférentiels appliqués par la CE à d'autres pays.

ÉCHÉANCIER DES NCM SUR LES TARIFS

- | | |
|------------------|---|
| 15 mars 1990 | - Date limite pour la présentation des offres initiales aux négociations sur l'accès aux marchés. |
| 30 avril 1990 | - Présentation des demandes d'amélioration des offres. |
| Mai-automne 1990 | - Négociations bilatérales |
| Décembre 1990 | - Conclusion des négociations à Bruxelles |